

**350**

**DA5**

Projet de desserte en gaz naturel de la zone  
industriale-portuaire de Saguenay

**6211-18-020**

**INITIATIVE D'APPROVISIONNEMENT  
RESPONSABLE EN GAZ NATUREL**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>1 DÉMARCHE POUR L'INITIATIVE.....</b>	<b>5</b>
1.1 Rencontres avec les producteurs gaziers .....	5
1.2 Collaboration avec l'Institut Pembina .....	5
1.2.1 Phase 1 : Évaluation des répercussions environnementales et sociales associées à la production du gaz naturel.....	6
1.2.2 Échange avec les parties prenantes d'Énergir .....	9
1.2.3 Phase 2 : Projet pilote d'évaluation des pratiques d'un producteur gazier .....	9
<b>2 STRUCTURE DE L'INITIATIVE.....</b>	<b>10</b>
2.1 Structure de l'Initiative .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.1.1 Approche d'approvisionnement responsable préconisée .....	10
2.1.2 Volet 1 – Pratiques (Évaluation EO100™).....	11
2.1.3 Volet 2 – Divulgence d'indicateurs clés .....	12
2.1.4 Révision des exigences de l'Initiative .....	12
2.1.5 Obtention et maintien du statut de producteur gazier éligible.....	13
<b>3 L'ACHAT DE GAZ NATUREL PROVENANT DE PRODUCTEURS ÉLIGIBLES.....</b>	<b>14</b>
3.1 Avantages procurés par l'Initiative aux producteurs éligibles .....	14
3.2 Coût projeté pour l'année tarifaire 2019-2020 de l'Initiative et récupération dans les tarifs .....	14
3.3 Reddition de compte au rapport annuel .....	15
<b>4 CONCLUSION .....</b>	<b>16</b>

**LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS**

Énergir	Énergir, s.e.c.
EO	Equitable Origin
CDP	Carbon Disclosure Project
GRI	Global Reporting Initiative
ISEAL	International Social and Environmental Accreditation and Labelling Alliance
NGSC	Natural Gas Supply Collaborative
Régie	Régie de l'énergie
SASB	Sustainability Accounting Standards Board

## INTRODUCTION

1 Énergir s'est donné comme mission première de répondre de manière de plus en plus durable  
2 aux besoins énergétiques de ses clients et des communautés qui l'accueillent. Ainsi, l'entreprise  
3 souhaite jouer un rôle de premier plan dans la transition énergétique et être un partenaire de  
4 choix pour les collectivités dans la lutte aux émissions de gaz à effet de serre (GES).

5 Afin de contribuer davantage à réduire l'empreinte environnementale du produit qu'elle distribue  
6 tout en répondant à la demande de sa clientèle, Énergir mise notamment sur le potentiel de la  
7 filière du gaz naturel renouvelable (GNR) pour offrir une solution plus sobre en carbone et poursuit  
8 son travail pour élargir l'offre de GNR et le rendre disponible au plus grand nombre possible de  
9 clients, par l'intermédiaire de son réseau gazier.

10 Pour la portion de gaz naturel d'origine fossile distribuée au Québec, Énergir souhaite favoriser  
11 des relations d'affaires avec des producteurs gaziers proactifs et responsables qui font preuve de  
12 transparence en n'hésitant pas à partager publiquement les informations pertinentes à leurs  
13 opérations.

### 14 **Pourquoi une initiative d'approvisionnement responsable en gaz naturel ?**

15 Énergir est sensible et partage la préoccupation de sa clientèle et de ses parties prenantes quant  
16 à la provenance du gaz naturel qu'elle distribue, aux méthodes de production de même qu'à ses  
17 impacts.

18 Depuis 2017, Énergir a effectué plusieurs démarches afin de mieux comprendre le cycle de vie  
19 du gaz naturel, particulièrement au niveau de la phase de production. Ces démarches ont mené  
20 à l'initiative d'approvisionnement responsable en gaz naturel (l'Initiative).

21 L'Initiative se veut l'un des moyens pour répondre aux préoccupations mentionnées plus haut et  
22 ultimement, pour encourager les meilleures pratiques de production du gaz naturel distribué par  
23 Énergir, contribuant à préserver – voire améliorer – par le fait même la pérennité des actifs utilisés  
24 permettant de fournir un service public d'importance à un tarif juste.

25 Concrètement, l'objectif de l'Initiative pour Énergir est de :

1 1. S’approvisionner auprès de producteurs spécifiques afin d’assurer une meilleure  
2 traçabilité de ses approvisionnements gaziers; et

3 2. S’approvisionner auprès de producteurs divulguant de l’information et qui auront  
4 démontré l’adoption de pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance)  
5 parmi les meilleures.

6 Cette démarche a permis de susciter des échanges constructifs avec plusieurs parties prenantes  
7 pour développer une compréhension commune des enjeux à traiter avec l’Initiative. Elle a aussi  
8 été l’occasion d’échanger avec des producteurs gaziers en Amérique du Nord qui sont soucieux  
9 de comprendre les préoccupations d’Énergir et de ses parties prenantes.

## 1 DÉMARCHE POUR L’INITIATIVE

10 L’Initiative est née du fruit des échanges avec les parties prenantes qui souhaitent qu’Énergir  
11 puisse fournir plus d’information sur la provenance et les méthodes de production du gaz naturel  
12 distribué au Québec. Ces discussions ont amené Énergir à travailler tant avec des producteurs  
13 gaziers qu’avec l’Institut Pembina.

### 1.1 RENCONTRES AVEC LES PRODUCTEURS GAZIERS

14 Étant donné qu’Énergir n’est impliquée dans aucune activité d’exploration ou d’exploitation de  
15 sites de production de gaz naturel, il demeurerait important de mieux comprendre les pratiques et  
16 les réalités des producteurs gaziers.

17 Des rencontres d’échange et des visites sur le terrain, tant avec des producteurs canadiens que  
18 des producteurs américains, ont été réalisées depuis l’année 2017 par l’équipe de travail  
19 d’Énergir. Ces rencontres ont permis de constater que plusieurs producteurs sont sensibles aux  
20 préoccupations des distributeurs gaziers, de leur clientèle et de leurs parties prenantes quant à  
21 la provenance du gaz naturel qu’elle distribue, de même qu’à l’égard des méthodes de production  
22 et de leurs impacts.

### 1.2 COLLABORATION AVEC L’INSTITUT PEMBINA

23 L’Institut Pembina est un organisme non gouvernemental fondé en Alberta qui promeut la  
24 transition énergétique sobre en carbone du Canada et qui dispose d’une connaissance sur les

1 impacts du secteur de la production gazière de cette province. Forte d'une expertise sur les  
2 politiques publiques et les meilleures pratiques dans le domaine de l'énergie, l'Institut Pembina a  
3 conseillé Énergir dans le développement de critères et d'une méthode d'évaluation des pratiques  
4 de production gazière. Ultiment, cette méthode d'évaluation aura comme utilité d'identifier les  
5 producteurs gaziers prêts à partager de l'information sur leurs pratiques et leurs impacts ainsi  
6 que les moyens mis en place pour mitiger ceux-ci, notamment sur les communautés et sur  
7 l'environnement, ou encore en matière d'émissions de méthane.

8 La collaboration avec l'Institut Pembina s'est articulée en deux phases distinctes de travail, soit  
9 l'évaluation des répercussions environnementales et sociales associées à la production de gaz  
10 naturel ainsi que le projet pilote d'évaluation des pratiques d'un producteur gazier

### **1.2.1 Phase 1 : Évaluation des répercussions environnementales et sociales associées à la production du gaz naturel**

11 Dans le cadre d'une première collaboration qui a débuté à l'hiver 2017, l'Institut Pembina  
12 a identifié les principaux impacts environnementaux et sociaux associés à la production  
13 de gaz naturel en Amérique du Nord.

14 Les enjeux identifiés par l'Institut Pembina ont été :

- 15 ․ Utilisation et demande en eau potable;
- 16 ․ Contamination des eaux de surface et nappes phréatiques;
- 17 ․ Polluants atmosphériques;
- 18 ․ Émissions de gaz à effet de serre et fuites fugitives;
- 19 ․ Répercussions sur le territoire et les communautés;
- 20 ․ Activités sismiques.

#### Méthodologies d'évaluation des pratiques des producteurs gaziers

22 L'Institut Pembina a aussi identifié les méthodologies d'évaluation existantes en Amérique  
23 du Nord avec comme objectif de valider si celles-ci couvrent de manière exhaustive ou  
24 non les enjeux et impacts préalablement identifiés.

1 Deux méthodologies d'évaluation ont été retenues, en fonction du fait que celles-ci étaient  
2 gérées par des entités indépendantes. Celles ayant été développées par l'industrie elle-  
3 même ont été considérées, mais ultimement ont été jugées comme créant une perception  
4 de crédibilité moins grande pour un observateur externe que celles développées par des  
5 tierces parties et donc n'ont pas fait l'objet d'une analyse plus détaillée. La première  
6 méthodologie retenue, développée par la firme Independent Energy Standards (IES), qui  
7 détient une expertise importante relativement aux meilleures pratiques pour produire du  
8 gaz naturel, est connue comme la certification [Trustwell](#)<sup>1</sup>. Il s'agit d'une méthodologie axée  
9 sur l'analyse des risques opérationnels des sites de production en relation avec le milieu  
10 d'implantation. IES a également développé une analyse technique de l'intégrité des puits  
11 de production.

12 La deuxième méthode étudiée, a été la norme [EO100](#)<sup>TM2</sup> pour les projets énergétiques  
13 responsables et son addenda portant sur les « Shale Oil & Gas Operations » qui  
14 constituent une norme globale de développement durable et un système d'assurance  
15 intégrant un audit et des rapports indépendants. La norme EO100<sup>TM</sup> (ci-après  
16 collectivement désignée comme la « norme EO100<sup>TM</sup> ») fait référence aux normes  
17 internationales, y compris celles de la Banque Mondiale, de la IFC (Société Financière  
18 Internationale) et de l'ISO, et elle est spécifiquement conçue pour les projets de  
19 développement énergétique. Cette norme a été développée par Equitable Origin, un  
20 organisme à but non lucratif avec une expertise en éthique d'entreprise, bonnes pratiques  
21 en gouvernance et en développement de projets énergétiques dans des pays en voie de  
22 développement et les pays d'OCDE. La norme EO100<sup>TM</sup> a été développée selon les  
23 exigences strictes de l'alliance [ISEAL](#)<sup>3</sup>, une association mondiale regroupant plusieurs  
24 normes reconnues en matière de développement durable dont la [Forest Stewardship  
25 Council](#) (FSC)<sup>4</sup> et la [Marine Stewardship Council](#) (MSC)<sup>5</sup>.

26 La norme EO100<sup>TM</sup> encourage l'amélioration continue par le respect des meilleures  
27 pratiques et des exigences progressives en matière de gestion sociale et

---

<sup>1</sup> Méthodologie Trustwell de la firme Independent Energy Standards : <https://ies.co/trustwell/>

<sup>2</sup> Norme EO100<sup>TM</sup> de l'organisme Equitable Origin : <https://www.equitableorigin.org/eo100-for-responsible-energy/overview/>

<sup>3</sup> ISEAL: <https://www.isealalliance.org/>

<sup>4</sup> Norme FSC : <https://www.isealalliance.org/community-members/forest-stewardship-council-fsc>

<sup>5</sup> Norme MSC : [Marine Stewardship Council](#)

1 environnementale, qui tiennent compte des impacts potentiels du développement  
2 énergétique sur la gouvernance, la société et l'environnement.

3 Ces exigences constituent la base de la norme EO100™ et se regroupent en 5 grands  
4 principes :

- 5       > Principe 1 : Gouvernance d'entreprise, transparence et éthique
- 6       > Principe 2 : Droits de l'homme, impact social et développement communautaire
- 7       > Principe 3 : Droits des peuples autochtones
- 8       > Principe 4 : Travail juste et conditions de travail
- 9       > Principe 5 : Changements climatiques, biodiversité et environnement

10 Ces principes englobent au-delà de 200 exigences de gestion avec trois différents niveaux  
11 pouvant être atteints :

- 12       > Niveau PT1 : Pratiques conformes aux normes internationales et de l'industrie en  
13 matière de politiques internes et de performance
- 14       > Niveau PT2 : Pratiques dépassant les normes internationales et les standards de  
15 l'industrie les plus élevés pour les politiques et les pratiques opérationnelles
- 16       > Niveau PT3 : Pratiques faisant preuve de leadership et d'innovation dans la  
17 responsabilité des entreprises

18 Les pratiques exigées au niveau PT1 sont non seulement alignées avec les  
19 réglementations canadienne et américaine applicables, mais sont dans certains cas plus  
20 exigeantes que celles-ci notamment en matière de relations avec les Premières Nations  
21 et en matière de gestion de la biodiversité. Pour éviter toute confusion, mentionnons que  
22 l'un des objectifs de la norme EO100™ n'est pas le respect de ces réglementations - volet  
23 assuré par les divers régulateurs et/ou paliers de gouvernement - mais plutôt de constater  
24 la présence de pratiques de gestion permettant de rapporter adéquatement le respect des  
25 diverses réglementations et standards internationaux.



1 Quant aux niveaux PT2 et PT3, ils reflètent généralement des solutions jugées innovantes  
2 jumelées à un défi de développement durable, ou l'extension volontaire de la  
3 responsabilité d'un opérateur au-delà des limites du projet.

4 Sur la base des exigences précédemment identifiées, la norme EO100™ est la plus  
5 complète en termes d'exigences environnementales, sociales et de gouvernance (ESG),  
6 la seule norme existante de ce type conçue spécifiquement pour le développement  
7 énergétique, et se distingue par son exigence de vérification au moyen d'un audit externe  
8 indépendant. Les parties prenantes consultées partagent cette conclusion.

### 1.2.2 Échange avec les parties prenantes d'Énergir

9 À la suite de cette collaboration avec l'Institut Pembina sur les impacts de la production  
10 gazière et les méthodes d'évaluation de ceux-ci, Énergir a validé son approche auprès de  
11 différentes parties prenantes.

12 Ces échanges ont permis de bonifier tant la démarche au niveau des impacts à considérer  
13 que les critères et la méthode d'évaluation.

14 Par la suite, il a été décidé de procéder à un projet pilote avec un producteur volontaire  
15 afin de faire l'essai de cette norme.

### 1.2.3 Phase 2 : Projet pilote d'évaluation des pratiques d'un producteur gazier

16 Au printemps 2018, Énergir a mis sur pied un projet pilote afin de valider les critères et la  
17 méthode d'évaluation.

18 Ce projet a nécessité la collaboration de plusieurs groupes dont un producteur gazier actif  
19 dans l'Ouest canadien, les évaluateurs provenant de l'organisme Equitable Origin,  
20 l'Institut Pembina en tant qu'observateur qui avait comme mandat de représenter les  
21 intérêts des parties prenantes d'Énergir et finalement Énergir qui a assuré la gestion du  
22 projet pilote.

23 Les objectifs de ce projet pilote étaient de collaborer avec un producteur reconnu pour  
24 son engagement et sa démarche de développement durable afin de procéder à une

1 évaluation sur le terrain des pratiques de celui-ci à l'aide de différentes méthodes et  
2 d'évaluer celles-ci. Énergir voulait également déterminer les meilleures façons de  
3 communiquer la performance environnementale et sociale.

4 Plusieurs opportunités d'améliorations ont été identifiées pour bonifier le processus  
5 d'évaluation. Au final, le projet pilote aura permis de mettre en œuvre une méthodologie  
6 d'évaluation et ensuite d'identifier les pistes d'amélioration nécessaires pour un  
7 déploiement à plus grande échelle dans le cadre de l'Initiative.

## 2 STRUCTURE DE L'INITIATIVE

8 Cette section détaille la structure ainsi que les composantes de l'Initiative qu'Énergir souhaite  
9 implanter.

### 2.1 APPROCHE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE PRÉCONISÉE

10 L'objectif à court terme visé par l'Initiative est de favoriser davantage la transparence et  
11 d'établir un dialogue constructif à travers la chaîne de valeur du gaz naturel entre les  
12 producteurs gaziers, Énergir, qui distribue celui-ci à ses clients au Québec, et ses parties  
13 prenantes. Dans l'immédiat, le but est de pouvoir augmenter le niveau de divulgation et  
14 de démystifier les impacts liés à la production du gaz naturel afin de permettre des  
15 achats responsables de gaz naturel, mais aussi d'informer de manière juste et crédible  
16 l'ensemble des parties prenantes intéressées. Énergir souligne qu'elle ne prétend pas que  
17 la première mouture de l'Initiative vise principalement l'obtention directe de bénéfices  
18 environnementaux. Énergir est toutefois convaincue que les producteurs intéressés par  
19 l'Initiative seront parmi les leaders en termes de développement durable et  
20 qu'indirectement, il en découlera donc des bénéfices environnementaux.

21 À plus long terme, une fois l'information disponible et avec un certain nombre de  
22 producteurs participants, des éléments de performance pourront être intégrés à l'Initiative  
23 afin de favoriser les producteurs ayant des impacts moindres.

24 À la suite du projet pilote qui a permis de tester une méthode évaluant plusieurs critères,  
25 Énergir propose une initiative d'approvisionnement responsable en gaz naturel à deux  
26 volets :

1 Volet 1 – Pratiques - Évaluation du producteur selon la norme EO100™.

2 Le producteur devra passer à travers les étapes du processus, soit l'auto-évaluation et la  
3 vérification par un auditeur externe du respect des exigences de la norme EO100™.

4 Volet 2 – Indicateurs clés – Divulgence par le producteur d'une série d'indicateurs clés.

5 Cette divulgation d'indicateurs clés favorisera la transparence et permettra de colliger des  
6 informations sur les opérations du producteur validées par un tiers dans l'optique de les  
7 divulguer. Ces indicateurs clés compléteront l'évaluation sur les pratiques de gestion qui  
8 est effectuée dans le cadre de la norme EO100™.

9 Une fois ces étapes franchies par le producteur et les informations reçues par l'équipe  
10 d'Énergir, le producteur participant fera partie d'une liste de producteurs éligibles à  
11 l'Initiative.

## 2.2 VOLET 1 – PRATIQUES (ÉVALUATION EO100™)

12 Pour la phase d'évaluation des pratiques du producteur selon la norme EO100™, le  
13 recours à une évaluation externe sera nécessaire et l'évaluation sera effectuée par un  
14 organisme tiers, sans lien avec le producteur ou Énergir. Cette évaluation se fera aux frais  
15 du producteur.

16 Le processus d'évaluation se fera en deux temps :

17 (1) une auto-évaluation qui sera faite par le producteur à l'aide d'un questionnaire préparé  
18 par l'auditeur externe;

19 (2) une vérification du respect des exigences de la norme EO100™. Cette vérification sera  
20 composée d'une série d'entrevues entre l'auditeur externe, des consultants qualifiés et  
21 formés par Equitable Origin et les dirigeants du producteur de même que des visites de  
22 sites de production choisis par l'auditeur externe qui permettront d'évaluer le producteur  
23 en fonction des éléments prévus dans la norme EO100™;

24 Un rapport écrit préparé par l'auditeur externe sera disponible pour le public dans la  
25 mesure où les pratiques du producteur sont conformes avec le niveau PT1 de la norme  
26 EO100™.

### 2.3 VOLET 2 – DIVULGATION D’INDICATEURS CLÉS

1 En sus du processus d’évaluation, l’Initiative comprend un deuxième volet exigeant pour  
2 le producteur de divulguer des indicateurs clés. Ceux-ci représentent et tiennent compte  
3 des préoccupations des parties prenantes et englobent les questions d’intérêt entourant  
4 la production et l’extraction de gaz naturel en Amérique du Nord.

5 Ces indicateurs clés sont alignés avec les référentiels existants comme le [Natural Gas](#)  
6 [Supply Collaborative](#) (NGSC)<sup>6</sup>, le [Sustainability Accounting Standards Board](#) (SASB)<sup>7</sup>, la  
7 [Global Reporting Initiative](#) (GRI)<sup>8</sup> ou le [Carbon Disclosure Project](#) (CDP)<sup>9</sup>. Voici les  
8 indicateurs clés qu’Énergir demandera aux producteurs de divulguer :

- 9        > Intensité de production de méthane (méthane émis par volume de production, ou  
10        taux de fuite);
- 11        > Intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l’exploitation;
- 12        > Intensité d’utilisation d’eau de l’opération (volume d’eau douce utilisé par volume  
13        de production);
- 14        > Pourcentage d’eau recyclée;
- 15        > Pourcentage de terrains aménagés sur les baux de l’entreprise;
- 16        > Superficie d’utilisation des sols par volume de production de gaz naturel.

17 Le producteur deviendra éligible à l’Initiative dès lors qu’il rencontrera les exigences de la  
18 norme EO100™ et qu’il divulguera les indicateurs clés. Énergir pourra s’entendre  
19 contractuellement avec lui, incluant les avantages qui sont plus amplement exposés ci-  
20 après.

### 2.4 RÉVISION DES EXIGENCES DE L’INITIATIVE

21 L’approche d’Énergir vise à encourager la participation, la transparence et l’engagement  
22 des producteurs envers l’amélioration continue de leurs pratiques responsables. Énergir  
23 veillera donc à maintenir des échanges constructifs avec les producteurs sur les

---

<sup>6</sup> Natural Gas Supply Collaborative : <https://www.mjbradley.com/content/natural-gas-supply-collaborative-0>

<sup>7</sup> Sustainability Accounting Standards Board : <https://www.sasb.org/>

<sup>8</sup> Global Reporting Initiative : <https://www.globalreporting.org/>

<sup>9</sup> Carbon Disclosure Project : <https://www.cdp.net/fr>

1 particularités de leurs pratiques d'affaires et à veiller à ce que l'Initiative demeure  
2 pertinente dans un contexte visant à reconnaître les meilleures pratiques de l'industrie en  
3 matière de gouvernance, d'environnement et de société.

4 Énergir prévoit pour le moment conserver les exigences de cette première mouture de  
5 l'Initiative pour une période d'environ quatre (4) ans, soit jusqu'au 31 mars 2023. Début  
6 2021, Énergir effectuera une réflexion sur les éléments qui constituent l'Initiative avec  
7 comme objectif de communiquer au début 2022 aux producteurs les nouveaux éléments  
8 auxquels ils devront se conformer, le cas échéant, dans le cadre de la deuxième mouture  
9 de l'Initiative qui débutera le 1<sup>er</sup> avril 2023. Cette réflexion se fera en consultation avec les  
10 parties prenantes d'Énergir et les producteurs gaziers éligibles.

## **2.5 OBTENTION ET MAINTIEN DU STATUT DE PRODUCTEUR GAZIER ÉLIGIBLE**

11 Comme mentionné précédemment, le producteur devra remplir un questionnaire d'auto-  
12 évaluation et se soumettre à une évaluation par un auditeur externe selon la norme  
13 EO100<sup>TM</sup> et atteindre le niveau PT1 des exigences de gestion. Le producteur devra  
14 également divulguer un certain nombre d'indicateurs clés pour obtenir le statut de  
15 producteur éligible.

16 Une fois les conditions et exigences rencontrées, Énergir pourra décerner au producteur  
17 participant le statut de producteur gazier éligible. Cette reconnaissance sera valide jusqu'à  
18 la fin de la période de quatre (4) ans. Cette éligibilité permettra au producteur de participer  
19 à un processus d'achats qui sera plus amplement décrit à la section 3.

20 Annuellement, le producteur devra fournir une déclaration écrite attestant qu'il continue à  
21 atteindre le niveau PT1 de la norme EO100<sup>TM</sup>. Énergir se réservera le droit d'effectuer des  
22 vérifications plus approfondies en tout temps voire, de retirer un producteur de sa liste de  
23 producteurs éligibles.

### **3 L'ACHAT DE GAZ NATUREL PROVENANT DE PRODUCTEURS ÉLIGIBLES**

1 À l'heure actuelle, Énergir achète de la molécule en fonction d'un certain nombre de critères :  
2 prix, solvabilité, diversification des fournisseurs et expérience passée. Dans le cadre de l'Initiative,  
3 Énergir continuera d'utiliser ces critères.

#### **3.1 AVANTAGES PROCURÉS PAR L'INITIATIVE AUX PRODUCTEURS ÉLIGIBLES**

4 Pour l'année 2019-2020, Énergir entend effectuer une portion de ses achats de gaz de réseau  
5 auprès d'un ou de producteurs éligibles. Leur nombre étant nécessairement moins grand que le  
6 nombre de producteurs ne participant pas à l'Initiative, le ou les producteurs éligibles auront un  
7 meilleur accès au marché que constitue le territoire d'Énergir. Le statut de producteur éligible  
8 permettra à un producteur de se trouver dans un groupe restreint de producteurs et donc  
9 d'augmenter ses chances de présenter l'offre la plus intéressante. Ceci est le principal avantage  
10 que confère l'Initiative. En effet, dans le contexte actuel d'une offre très abondante, d'avoir un  
11 accès privilégié à un marché est un atout indéniable.

12 Par ailleurs, afin d'être en mesure de divulguer l'information requise par l'Initiative, les producteurs  
13 éligibles auront mis en place des pratiques et des processus précis qui sont documentés, audités  
14 et transparents, ce qui fait en sorte qu'ils figurent parmi les plus proactifs de leur industrie. De cet  
15 état de fait découle la possibilité que les producteurs éligibles puissent obtenir une prime par  
16 rapport à la valeur du gaz naturel sur le marché « traditionnel ». Ils pourraient donc être en mesure  
17 de mieux valoriser le gaz naturel qu'ils produisent. Il s'agit d'un autre avantage important.

#### **3.2 COÛT PROJETÉ POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2019-2020 DE L'INITIATIVE ET RÉCUPÉRATION DANS LES TARIFS**

18 La fourniture est une composante importante de la facture des clients d'Énergir. Elle privilégiera  
19 donc une approche « à petits pas » afin de ne pas provoquer une hausse significative du tarif du  
20 gaz de réseau en procédant à des achats responsables de gaz naturel.

1 Énergir a estimé que l'approche préconisée pour l'année 2019-2020 pourrait l'amener à verser à  
2 un ou des producteurs éligibles environ [REDACTED] à titre de prime pour un volume d'environ 15 Bcf  
3 (soit un peu moins que 20 % de ses achats annuels de gaz de réseau). Cette estimation est  
4 basée sur les hypothèses suivantes :

- 5 • un seul producteur serait éligible pour l'année 2019-2020;
- 6 • Énergir lui achèterait l'équivalent de 40 000 GJ/j durant toute l'année;
- 7 • la prime serait d'environ [REDACTED]<sup>10</sup>.

8 Considérant que les achats de gaz de réseau se sont élevés à environ 260 M\$ en moyenne sur  
9 les 3 dernières années, pour l'année tarifaire 2019-2020, la prime de [REDACTED] signifierait une  
10 hausse de moins de [REDACTED] des coûts des achats totaux de gaz naturel. Évalué sur la facture d'un  
11 client résidentiel type, l'impact est de moins de 2 \$/an ou environ 0,11 % d'augmentation de sa  
12 facture totale.

13 Énergir inclura les coûts de la prime dans les coûts à récupérer par l'intermédiaire du tarif de  
14 fourniture qui s'applique aux clients qui sont en gaz de réseau. Il apparaît plus approprié pour  
15 Énergir de récupérer les coûts de la prime de cette façon puisque les clients en achat direct  
16 achètent leur propre molécule. Cela dit, il est à noter qu'Énergir mettra la liste des producteurs  
17 éligibles à la disposition de tous ses clients en achat direct pour leur permettre de contracter  
18 auprès d'eux s'ils le désirent.

19 En cours d'année, Énergir suivra de près les coûts en lien avec la prime pour les achats  
20 responsables de gaz naturel. Pour l'année 2019-2020, elle se fixe comme objectif de ne pas  
21 dépasser le montant de [REDACTED]. Une fois que les coûts réels relatifs à la prime auront atteint cette  
22 somme, Énergir n'effectuera des achats de gaz que selon l'approche « traditionnelle ». Pour  
23 l'année 2020-2021 et les suivantes, Énergir effectuera une nouvelle estimation lors de la  
24 préparation de la cause tarifaire pertinente et ce, dans le cadre du plan d'approvisionnement  
25 gazier.

---

<sup>10</sup> Énergir a eu connaissance de deux transactions d'achat sur le marché nord-américain visant du gaz naturel produit par des méthodes ayant fait l'objet d'analyses dans une perspective de développement durable. L'une de ces transactions s'est faite avec une prime d'un tel montant, ce qui donne une idée de l'ordre de grandeur de ce qu'un producteur éligible pourrait tenter d'obtenir lors de la vente de son gaz naturel.

### 3.3 REDDITION DE COMPTE AU RAPPORT ANNUEL

1 Énergir s'engage à effectuer une reddition de compte dans le cadre du rapport annuel à l'égard  
2 des achats effectués en vertu de l'Initiative.

## 4 CONCLUSION

3 Énergir propose de mettre sur pied une initiative d'approvisionnement responsable en gaz  
4 naturel. Cette initiative a pour objectif de permettre une meilleure traçabilité des  
5 approvisionnements gaziers et de s'approvisionner de façon responsable auprès de producteurs  
6 prêts à divulguer des informations sur les pratiques qu'ils emploient dans le cadre de leurs  
7 opérations.

8 L'Initiative a été développée sur une période de deux ans, en consultation et en collaboration  
9 avec une multitude de parties prenantes provenant d'horizons variés. Elle est constituée de 2  
10 volets : un premier qui consiste en une évaluation des pratiques du producteur selon la norme  
11 EO100<sup>TM</sup> et un second consistant en la divulgation de plusieurs indicateurs clés pertinents.

12 Les producteurs éligibles bénéficieront d'un meilleur accès au marché du territoire d'Énergir et  
13 pourront possiblement obtenir une valeur ajoutée pour le gaz naturel qu'ils produisent en échange  
14 de la divulgation des informations relatives à leurs opérations. Cela dit, Énergir étant soucieuse  
15 du prix du gaz naturel qu'elle achète pour ses clients, elle privilégiera une approche « à petits  
16 pas » afin de ne pas provoquer une hausse significative du tarif du gaz de réseau.